

souligné que les mandats ne sont pas des formulations finales. Mais ils donnent corps à des conceptions admises et expriment un équilibre fondamental entre les intérêts des états participant à cette conférence. Comme tels ils forment une base acceptable pour l'élaboration de documents plus détaillés et plus étoffés. La ligne adoptée est bonne; nous devrions nous y tenir.

A mon avis, nous donnons deux tâches principales à la seconde phase de la conférence: la première est d'établir les principes directeurs de la coopération et des négociations futures -- aussi bien multilatérales que bilatérales -- dans chaque domaine de l'ordre du jour; la seconde est d'élaborer des moyens de mettre ces principes en application. Ces deux éléments doivent être présents pour que le travail qui se fera au cours de cette conférence ait une signification pour les peuples dont nous sommes les porte-parole.

Je me permet maintenant d'indiquer brièvement comment le Canada envisage les mandats et les tâches à assigner à la deuxième phase. Dans le premier article de l'ordre du jour la tâche principale sera d'énoncer des principes qui puissent guider les relations entre les états. Ces principes peuvent constituer une importante base pour la sécurité et la coopération futures, non seulement en Europe, mais plus largement dans le monde. Le sujet intéresse directement le Canada, car il considère la sécurité canadienne et la sécurité européenne comme interdépendantes. Je souscris avec empressement aux déclarations des orateurs précédents selon lesquelles tous ces principes doivent s'appuyer sur la proposition fondamentale tendant à éliminer complètement l'emploi ou la menace de la force des relations entre tous les états, indépendamment de leurs systèmes politiques, économiques ou sociaux. Il s'ensuit que les frontières et les territoires nationaux doivent être inviolables et que les différends doivent être réglés pacifiquement. De même, rien de ce que nous proposons ne devrait s'opposer à n'y exclure la possibilité de modifications pacifiques. L'évolution est dans la nature des choses. L'histoire du monde montre amplement que les efforts des hommes pour l'empêcher peuvent non seulement être futiles, mais en réalité dangereux pour la paix et la stabilité futures.

Le Canada se félicite de ce que l'un des mandats vise la préparation de propositions sur les mesures propres à stimuler la confiance. Les peuples du monde sont en droit de s'attendre de nous au minimum que, dans notre recherche d'une plus grande sécurité, nous élaborions des mesures visant à accroître la confiance et à diminuer les risques d'une surprise militaire ou d'une erreur de calcul.

Dans ses discussions sur la coopération économique, la conférence devrait prendre en considération le contexte plus large des négociations commerciales multilatérales et des discussions sur la réforme monétaire qui ont lieu ailleurs. Cette conférence ne devrait pas, à notre opinion, s'engager dans des négociations sur ces sujets. Elle nous donnera cependant l'occasion d'apporter notre soutien à l'idée de la suppression des barrières commerciales qui peut à son tour faciliter d'autres formes de coopération et d'échange. Le Canada a toujours encouragé les nations commerçantes à regarder vers l'extérieur et à éviter la discrimination en matière de commerce. Il continuera à exhorter tous les pays, et particulièrement les états qui participent à cette conférence, à aborder les relations commerciales, non seulement entre eux mais aussi avec le reste du monde, dans cet esprit.

Tout en tentant d'améliorer nos relations dans les domaines de l'économie, de la technologie et de l'environnement, nous ne devons pas oublier non plus